

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 509 978

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 81 14412

(54) Baignoire à au moins deux appuis-dos à pentes différentes.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 47 K 3/022.

(22) Date de dépôt 24 juillet 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 4 du 28-1-1983.

(71) Déposant : DELEPINE Jean-Claude. — FR.

(72) Invention de : Jean-Claude Delepine.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Propri Conseils,
23, rue de Leningrad, 75008 Paris.

- 1 La présente invention concerne une baignoire à au moins deux appuis-dos à pentes différentes.

On sait que, lorsqu'on utilise une baignoire, on occupe dans celle-ci une position assise, plus ou moins allongé, le dos s'appuyant contre une partie de la surface intérieure de la baignoire, de sorte que cette partie sert d'appui-dos. Dans les baignoires oblongues traditionnelles, cette zone appui-dos est constituée par une extrémité concave de la surface intérieure de la baignoire. L'extrémité opposée à cette zone appui-dos présente une pente différente, mais elle ne peut servir d'appui, car, généralement, sa surface comporte, en relief, une entrée de trop-plein et le levier de commande de la bonde de vidange. Ainsi, les baignoires oblongues connues ne comportent qu'un seul emplacement pour la personne prenant son bain. Il en est d'ailleurs de même des baignoires, dites rondes, c'est-à-dire présentant une forme non oblongue.

Il en résulte que, dans ces baignoires connues, la personne prenant son bain ne peut occuper qu'un seul emplacement et ne peut appuyer son dos que contre une seule portion aménagée de la surface intérieure de la baignoire. Bien entendu, cette personne peut plus ou moins glisser vers le bas ou vers le haut le long de cette portion appui-dos, mais d'une part cette portion a une inclinaison fixe et d'autre part l'amplitude du mouvement est limitée par le niveau de l'eau dans la baignoire.

La présente invention a pour objet de remédier à ces inconvénients. Elle concerne une baignoire dans laquelle la personne prenant son bain peut choisir son emplacement et la pente de son appui-dos. Il en résulte un

1 confort accru pour cette personne.

A cette fin, selon l'invention, la baignoire est non oblongue et est caractérisée en ce qu'elle comporte, dans sa surface latérale intérieure, au moins deux 5 zones d'inclinaisons différentes, susceptibles de servir d'appuis-dos et regardant vers la partie centrale de ladite baignoire.

Ainsi, la personne prenant son bain peut choisir entre au moins deux emplacements correspondant à des positions différentes pour son corps, en fonction du 10 confort qu'elle désire à ce moment.

Notamment dans le cas où la baignoire est destinée à être disposée dans l'angle de la salle de bains, il est avantageux que les zones d'inclinaisons différentes 15 soient adjacentes et regardent dans la même direction de la salle de bains.

Dans un mode de réalisation préférée, la baignoire comporte une zone à plus faible inclinaison et deux zones à plus fortes inclinaisons, ces deux dernières zones étant 20 respectivement disposées de part et d'autre de ladite zone à faible inclinaison.

Si la baignoire est du type baignoire d'angle, la zone à plus faible inclinaison se trouve dans ledit angle.

Les figures du dessin annexé feront bien comprendre comment 25 l'invention peut être réalisée.

La figure 1 est une vue de dessus d'un mode de réalisation d'une baignoire selon l'invention.

- 1 La figure 2 est une coupe selon la ligne II-II de la figure 1.

L'exemple de réalisation de baignoire selon l'invention, montré par ces figures 1 et 2, est du type baignoire 5 d'angle. Elle comporte un bassin sensiblement circulaire 1, délimité vers le centre de la pièce par un bord circulaire 2 et le long des murs formant l'angle de la salle de bains par des côtés rectilignes 3 et 4.

10 Le long du bord circulaire 2, la surface interne du bassin 1 est constituée par une surface sensiblement cylindrique ou conique 5.

En revanche, le long des bords 3 et 4, dans la surface latérale intérieure du bassin 1, sont formés trois appuis-dos 6, 7 et 8.

15 L'appui-dos 6 comporte une faible pente et est dirigé vers le centre du bassin 1. En revanche, les appuis-dos 7 et 8, qui sont respectivement disposés de part et d'autre de l'appui-dos 6, présentent des pentes plus importantes, qui, par exemple, peuvent être 20 égales.

Au-dessus des appuis-dos 6, 7 et 8 sont prévus des logements 9 en portion de cylindre, destinés à servir de réceptacles pour des coussins d'appui-tête.

25 On voit ainsi qu'avec la baignoire de l'invention, lorsqu'une personne prend son bain, non seulement elle peut choisir la position d'allongement qu'elle désire en utilisant l'une ou l'autre des zones 6, 7 et 8, mais encore, quel que soit le choix qu'elle fait, elle est toujours dirigée vers l'intérieur de la salle de bains,

1 c'est-à-dire du côté le plus agréable de celle-ci.

REVENDICATIONS

- 1 1- Baignoire non oblongue, caractérisée en ce qu'elle comporte, dans sa surface latérale interne, au moins deux zones 6 à 8,d'inclinaisons différentes , susceptibles de servir d'appuis-dos, et regardant vers la partie centrale de ladite baignoire.
- 5 2 - Baignoire selon la revendication 1, caractérisée en ce que les zones 6 à 8,d'inclinaisons différentes sont adjacentes et regardent dans la même direction de la salle de bains.
- 10 3 - Baignoire selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2, caractérisée en ce qu'elle comporte une zone 6 à plus faible inclinaison et deux zones 7,8 à plus fortes inclinaisons, ces deux dernières zones étant respectivement disposées de part et d'autre de ladite zone 6
- 15 à faible inclinaison.
- 4 - Baignoire selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce qu'elle est destinée à être installée dans l'angle d'une salle de bains.
- 20 5 - Baignoire selon les revendications 3 et 4, caractérisée en ce que la zone de plus faible inclinaison 6 se trouve dans ledit angle.

1/1

Fig:1

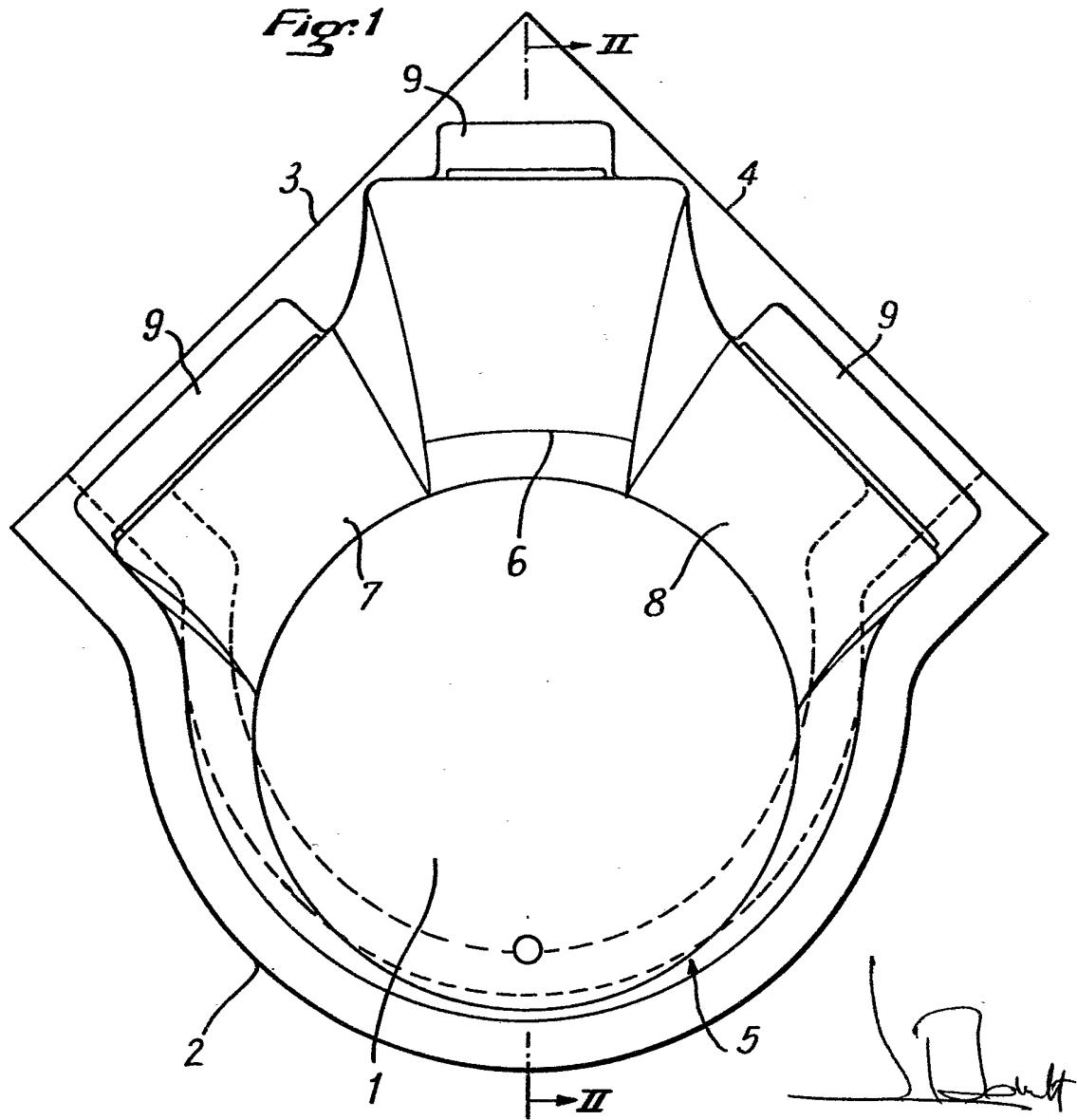


Fig:2

